

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 022-3720/18/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 au compromis de vente des parcelles de terrains comprises dans la zone d'activités des Étangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts à la SCI CHLOE

MET 18/7157/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération du 13 juillet 2017 N°URB 027-2197/17/BM a approuvé la vente des parcelles de terrain cadastrées AO 182 et AO 210 composant le lot 35 de la ZAC des Étangs reconnue d'intérêt communautaire le 11/07/2006, sise sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, à la SCI CLHOE représentée par Monsieur LONCLE Guillaume au prix de vente de 168 714 euros TTC soit 65 euros/m² HT.

Afin de purger les différentes autorisations, CDAC et permis de construire, liées à son opération de réalisation d'un ensemble de 4 à 5 boutiques commerciales il a été décidé en accord entre les parties d'établir un avenant n°1 au compromis de vente du 18 octobre 2017 reportant la date de validité du compromis de vente et de signature de l'acte authentique prévue le 31 décembre 2018 au 31 juillet 2019.

Les autres conditions du compromis de vente non visées par le présent avenant n° 1 restent inchangées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 15 mai 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que cette cession du lot 35 dans la ZAC des Étangs à Saint-Mitre-les-Remparts doit permettre à la SCI CLHOE d'implanter un projet de construction de quatre à cinq locaux commerciaux ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 au compromis de vente du 18 octobre 2017 reportant la date de validité du compromis de vente et de signature de l'acte authentique prévue le 31 décembre 2018 au 31 juillet 2018.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique et tous les documents en découlant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS